



Conseil de sécurité

Distr. générale
13 octobre 2003
Français
Original: anglais

Lettre datée du 13 octobre 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une communication datée du 10 octobre 2003, que j'ai reçue du Ministre afghan des affaires étrangères (voir l'annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil.

(Signé) Kofi A. **Annan**



Annexe

Lettre datée du 10 octobre 2003, adressée au Secrétaire général par le Ministre afghan des affaires étrangères

Au nom du Gouvernement afghan, je tiens à ne pas manquer cette occasion de remercier l'Organisation des Nations Unies de ses efforts en faveur de la stabilité et la sécurité en Afghanistan, en particulier par la mise en place de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) en vertu de la résolution 1386 (2001) du Conseil de sécurité, en date du 20 décembre 2001, et de ses résolutions ultérieures. Nous réaffirmons ici notre soutien indéfectible à cette mission.

Malgré les progrès considérables accomplis sur le plan de la sécurité à Kaboul et dans les environs grâce à la Force internationale d'assistance à la sécurité, la situation en la matière reste relativement instable dans diverses régions du pays et continue de faire obstacle à la poursuite de la reconstruction et du développement en général.

Les autorités afghanes se sont à maintes reprises félicitées du fait que l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) a assumé le commandement stratégique, la direction et la coordination de la Force internationale d'assistance à la sécurité et elles prennent note du rôle stabilisateur qu'elle joue en Afghanistan, ainsi que de la perspective d'un élargissement de la mission de la Force, évoquée dans les lettres du Secrétaire général de l'OTAN datées des 2 et 6 octobre 2003 (voir S/2003/970). Les autorités afghanes notent également avec satisfaction que l'OTAN se propose de lancer un projet pilote à Kunduz et de procéder à des déploiements en dehors de Kaboul pour appuyer certains événements, ou processus (élections et activités de désarmement, démobilisation et réinsertion), sous réserve d'un nouveau mandat de la part du Conseil de sécurité.

Le Gouvernement afghan demande donc au Conseil de sécurité d'envisager d'élargir le mandat de la Force internationale d'assistance à la sécurité, comme le Secrétaire général de l'OTAN le proposait dans ses lettres des 2 et 6 octobre 2003.

Se référant à ma lettre du 14 décembre 2001 adressée au Président du Conseil de sécurité, le Gouvernement afghan rappelle la nécessité d'une pleine coordination avec les autorités afghanes à Kaboul, comme c'est le cas à présent avec la mission actuelle de la Force.

Le Gouvernement afghan exprime une fois de plus sa profonde gratitude pour l'assistance que le Conseil de sécurité, ses États membres, l'OTAN et la communauté internationale ont jusqu'ici apportée au peuple afghan et il espère que le Conseil répondra favorablement à sa requête dans les résolutions pertinentes.

Le Ministre des affaires étrangères
(*Signé*) A. **Abdullah**